



● Haute **Gironde**

Le financement participatif au service d'un vignoble



David Arnaud dans le chai qu'il partage désormais avec 200 associés

Photo CC



TEUILLAC. Le "crowdfunding" (ou financement participatif en bon français) à visage humain vient de manière originale aider un vigneron du château Tour des Graves en Côtes de Bourg

David Arnaud gère l'exploitation familiale de 30 hectares située à Teuillac. Depuis son arri-

vée en 2009, il se doit d'évoluer structurellement, afin de s'adapter à un environnement mouvant sans cesse. Il a eu la forte volonté de passer au bio ; il en est à sa 2e année de reconversion. « 2020 portera le label », dit-il, satisfait.

Faire respirer la trésorerie

En 2014, il devait s'agrandir et a dû alors recourir à l'emprunt, mais avec des banques aussi frileuses qu'un bourgeon de merlot dans la gelée de mai, il s'est alors retourné vers un portage de la Safer (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural). Le principe est simple : la Safer achète le terrain et le loue en fermage durant quatre ans au vigneron. Au bout de quatre ans, il devait ainsi

devenir définitivement propriétaire, en remboursant l'organisme avec déduction des annuités de fermage. C'est confortable pour la transition, mais il faut néanmoins payer la dette finale!

Alors, au travers de belles rencontres, il a été mis en contact avec Terra Hominis qui lui a ainsi permis de réaliser l'achat final par un financement participatif! Pour les huit hectares concernés, il a 200 associés avec qui il communique régulièrement par mail et newsletter, qu'il convie aux vendanges et à qui il envoie tous les ans leur rémunération en bouteilles de Château Tour des Graves (« leur vin », insiste-t-il!).

Ce dispositif, qui relève du gagnant-gagnant, est en fait un

incontestable succès.

Un investissement de plaisir

Le vigneron dépasse ses angoisses d'une trésorerie qui peut ainsi respirer sans aucun risque. Le souscripteur fait un investissement de plaisir à dimension patrimoniale et le terroir dispose d'un outil intéressant de sauvegarde, sans oublier le côté humain, credo incontournable des acteurs du dispositif.

Peut-être aurons-nous des échos de la part des copropriétaires, lors de l'assemblée générale au château Tour des Graves que David Arnaud convoque tous les ans, en avril.

Christian Cursol



De la terre à l'humain

Terra Hominis, du latin « Terre Humaine », est un organisme qui soutient des vignerons en créant des vignobles en copropriété et permet aux souscripteurs de concrétiser leurs rêves en devenant acteur de la vie d'un vignoble pour un investissement plaisir allant de 1300€ à 2500€ (la part). Cet investissement n'est versé qu'une seule fois. La part est valable à vie et cessible aux héritiers. Les valeurs de Terra Hominis sont le plaisir, convivialité, partage, transmission aux enfants. Prendre une part dans un vignoble Terra Hominis ne doit pas être considéré comme un placement financier, mais comme l'opportunité de se rapprocher de la Terre et de devenir associé véritablement du vigneron et des autres contributeurs.

Plus qu'un investissement financier, les associés donnent du sens à un placement, modeste et sécurisé et adhèrent personnellement au projet du vignoble. L'objet de la participation repose avant tout dans le soutien aux vignerons et dans la préservation du terroir et du patrimoine culturel. Le loyer perçu en vin n'est pas et ne doit pas être l'élément fondateur de la motivation mais la conséquence.

Terra Hominis a déjà sélectionné plus de 2 000 associés sur ses vignobles en copropriété réalisés en Occitanie et dans le Bordelais, notamment le château Tour des Graves, le seul à ce jour en Nouvelle-Aquitaine.